

20^{c.}

Journal du Lot

20^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les discours simultanés, mais non semblables, de M. Poincaré à Paris et du Maréchal Hindenburg à Tannenberg. Ce dernier fera sagement de soumettre au préalable ses discours au gouvernement. — Les Syndicats ouvriers d'Angleterre, de France et des États-Unis ont successivement condamné le communisme. Flétri par le prolétariat, celui-ci ne représente rien que la plus basse tyrannie

Presque au même temps parlaient : à Paris, M. Poincaré devant la Légion américaine ; à Tannenberg, le maréchal Hindenburg, devant la crypte commémorative de la bataille de septembre 1914 gagnée sur les Russes grâce à la trahison de Renenkampf.

Ces deux discours méritent d'être rapprochés. Celui de M. Poincaré, sans avoir rien de provocant pour les vaincus de la guerre, évoque des souvenirs peu agréables aux Allemands. Mais l'orateur a grand soin de spécifier qu'il s'agit de l'Allemagne des Hohenzollern. Il n'excite pas à la haine. Il fait l'historique, nécessaire en certaines occasions, des événements qui établissent la justice de notre cause et démontrent que notre attitude fut sans reproche. Il s'exprime avec la fermeté d'un historien qui juge et non avec la passion d'un polémiste qui flétrit, insulte et raille. Son hommage à la France n'est pas une injure à l'Allemagne.

Il ne s'agit pas de la guerre et de la fin de son discours est inspirée de cette idée que la grande leçon de la guerre est qu'il ne faut plus la faire. A Tannenberg, le maréchal Hindenburg n'a pas parlé contre la paix et l'on ne saurait prétendre que son discours soit belliqueux. Mais il a le grand tort de remettre en question le principe sur lequel la paix a été faite. Tout le traité de Versailles repose sur cette vérité reconnue par l'Allemagne qu'elle est responsable de la guerre !... C'est même une grande nouveauté et de la plus haute importance morale. Jusqu'alors, à la fin d'une guerre, le vainqueur imposait sa loi au vaincu pour cette seule et suffisante raison qu'il était le plus fort. Il n'y avait pas de justice en matière internationale. Pour la première fois dans l'histoire du monde, le traité de Versailles en tient compte. En 1919, les Alliés ont fait accepter leurs conditions à l'Allemagne, non pas parce qu'elle était vaincue, mais parce qu'elle était coupable. Et cette sentence est inscrite au frontispice du traité de Versailles. L'Allemagne y reconnaît son crime et elle en accepte les conséquences.

Elle a bien, tout le discours de Tannenberg est consacré à remettre en cause cette vérité reconnue. Le Maréchal Hindenburg s'épuise à proclamer que l'Allemagne n'a pas provoqué la guerre. Il reprend à son compte la formule désespérée du misérable Kaiser : « Je n'ai pas voulu cela ! »

La presse de gauche en Allemagne sent très bien la gravité de ces déclarations et s'efforce de l'atténuer en expliquant que le maréchal Hindenburg n'a pas eu les intentions qu'on lui attribue de mettre en cause le traité de Versailles. Possible. Mais s'il oublie parfois qu'il est le Président de la République allemande et qu'à ce titre il doit savoir ce que parler veut dire, il y a des hommes de gouvernement autour de lui qui devraient bien le lui rappeler.

En tout cas, M. Stresemann doit être catégoriquement informé que de telles incartades vont à l'inverse de la politique qu'il prétend faire, qu'elles compromettent tous les efforts de conciliation et que par de tels procédés l'Allemagne n'obtiendra rien !

Il est un fait particulièrement significatif qu'on n'a pas assez remarqué. C'est le vote émis par le récent Congrès des Trade-Unions anglais. On sait qu'elles sont chez nos voisins ce que les Syndicats ouvriers sont en France, mais à un stade d'évolution plus avancé. Leur puissance est grande. Elles ont sur la politique économique de la Grande-Bretagne une influence parfois déterminante et même lorsqu'elles sont comme aujourd'hui dans l'opposition, les gouvernements doivent compter avec elles.

Donc, tout récemment, elles tenaient leur Congrès annuel. Les délégués y étaient particulièrement nombreux et représentaient des millions de syndiqués britanniques.

Entre autres questions, on y discuta des relations à entretenir avec les rares syndicats communistes qui se sont formés en Angleterre. La discussion fut calme pour cette raison que, sauf une infime minorité, tous les délégués étaient d'accord. Par une majorité formidable qui touche presque à l'unanimité, le Congrès des Trade-Unions a solennellement condamné les syndicats bolcheviques. Et il a décidé de rompre avec eux toutes relations. Au cours de ce Congrès, toutes les résolutions prises témoignent d'une volonté énergique de résister aux tentatives extrémistes.

Le Manchester Guardian, journal sympathique au mouvement syndical, remarque — comme l'avait fait un des leaders trade-unionistes, M. Hicks — que le Congrès d'Edimbourg marque le début d'une période constructive car jamais un aussi grand nombre de militants n'avaient parlé en faveur de la conciliation et de la coopération.

C'est donc une solennelle condamnation prononcée par le prolétariat britannique contre le communisme, ses hommes et ses doctrines.

Quelques semaines plus tôt, le Congrès de la Confédération Générale du Travail réuni à Paris flétrissait la « putréfaction » bolcheviste.

Enfin, dans les Trade-Unions américaines on ne prend même pas la peine de condamner le communisme, on ne lui fait même pas l'honneur d'une discussion, on le considère comme n'existant pas aux Etats-Unis.

Le seul travailleur syndiqué ou non, repoussé, flétri ou méprisé par les Syndicats ouvriers des pays les plus civilisés, les plus avancés du monde, qu'est-ce qu'il reste donc au communisme ? Au nom de quoi parle-t-il et que représente-t-il ?

Il représente la tyrannie installée par la force et maintenue par la terreur, la tyrannie de quelques milliers d'exploiteurs s'imposant à l'ignorance et à la passivité d'une misérable population de moutons.

Et c'est ça qui prétend régénérer l'humanité !

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LES FEMMES ET LA PIPE

Mme Colette Yver vient de publier une bien jolie page à propos de la création imminente d'une Académie des fumeurs. Il semble assurément que cette académie admettra les femmes. Et par anticipation, Mme Colette Yver nous fait connaître ce que l'on appelle en langage d'Institut son « remerciement ». Certains passages de cet article-manifeste seront discutés. L'auteur appelle de tous ses vœux le moment où les dames fumeront la pipe. Souhaitons que cette éventualité se produise le plus tôt possible. Toutes les femmes — c'est déplorable, mais tristement vrai — ne sont pas jeunes et jolies. Le spectacle d'une vieille paysanne des Flandres sucant son bréviaire est affligeant au-delà de toute expression. Celui d'une élégante dans la même posture serait peut-être plus laid encore. Les gestes que nécessite cette opération compliquée : fumer une pipe, manquent de grâce, même si l'instrument est de bois précieux ou de fine écume, même si le tabac est enroulé dans une boîte charmante. Et il y a aussi l'odeur qui manque d'agrément, la fumeuse emploierait-elle du tabac blond.

Je joins que Mme C.lette Yver qui a réussi un parfait morceau de littérature et qui a comparé spirituellement la cigarette à une volage maîtresse et la pipe à une femme légitime, fidèle et dévouée, marque une partialité évidente en ce qui concerne le cigare : « Il appelle des rejets d'estime. Lourd, sensuel, souvent trivial, il indique la satiété de l'homme trop riche ou la facilité de la canaille... » Voilà qui est injuste ! La fumée d'un cigare exquis dégage le plus délicieux des aromes. Prenons d'autres éléments de comparaison. La cigarette c'est le vin de Champagne, le cigare c'est le Bourgogne chaud et capiteux. Une mince et blonde cigarette, après un léger repas, rien de mieux. Mais après un dîner à la Brillat-Savarin, quelle conclusion magistrale et savoureuse qu'un cigare lentement dégusté. Le cigare appelle les propos graves et les pensées profondes, c'est entendu. Mais on ne vit pas de mousse... Tous les hommes prendront le parti du cigare...

Cela laisse à supposer que des discussions surgiront au sein de la nouvelle

Informations

Match de boxe

Vendredi matin, notre correspondant parisien nous a adressé le télégramme suivant que nous avons fait afficher sur les boulevards : « Chicago : Tunney bat Dempsey aux points. »

Bilan de la Banque de France

Dans le bilan publié jeudi par la Banque de France, les avances à l'Etat restent sans changement, à 24.400 millions ; les billets en circulation ont diminué de 119 millions ; les achats d'or et d'argent sont en augmentation de 8 millions environ.

Les dettes russes

Nous avons publié dans notre service de dépêches de jeudi, une note relative à une déclaration de M. Litvinoff, Commissaire aux Affaires étrangères de Moscou, au sujet du règlement des dettes russes à l'égard de la France.

A la suite de la publication des déclarations de M. Litvinoff, on communique de source officielle la note suivante : L'affirmation produite par M. Litvinoff, suivant laquelle un accord complet serait intervenu en matière de dettes et serait en vue en matière de crédits, ne répond en aucune façon à la réalité.

La délégation française à la Conférence franco-soviétique, donnera très prochainement des explications détaillées mettant les choses au point, et apportant toutes rectifications indispensables.

L'évacuation de la Rhénanie

A la séance d'ouverture du congrès du parti nationaliste, le comte Westarp, chef nationaliste a prononcé un grand discours politique.

Il rappelle tout d'abord que le parti nationaliste allemand, lors du précédent congrès tenu à Cologne, avait décidé d'accepter la collaboration avec le gouvernement, aussi bien dans le Reich que dans les Etats.

Il a ajouté, parlant de l'évacuation de la Rhénanie : « Dans la question du désarmement et de l'évacuation des pays occupés, les anciens adversaires de l'Allemagne ont prouvé d'un manque absolu de bonne volonté par des conditions toujours nouvelles dont ils font sans cesse dépendre la réalisation de leurs promesses. »

« L'Allemagne devrait, une fois de plus, faire constater officiellement qu'elle a, d'après les décisions de Locarno et de la Société des Nations, droit juridique, moral et politique à une évacuation complète de la Rhénanie. »

France et Etats-Unis

La réponse américaine aux propositions françaises relatives à la conclusion d'un accord commercial a été remise au Quai d'Orsay par l'ambassade des Etats-Unis.

Se basant sur le fait que les Etats-Unis appliquent un tarif unique aux marchandises, quelle que soit leur provenance, importées chez eux, et que nous accordons, nous, des traitements spéciaux selon les contractants, les Etats-Unis réclament de nous la clause de la nation la plus favorisée.

A la S. D. N.

La commission du désarmement a adopté, à l'unanimité, la résolution votée par sa sous-commission sur l'arbitrage, la sécurité et le désarmement. Il ne manque plus que le vote de l'Assemblée pour que cette résolution figure à l'actif de la session.

Toutes les délégations ont accueilli avec une satisfaction manifeste l'accord intervenu. La résolution est considérée comme un programme d'action vaste, pratique et répondant aux vœux de la plus grande majorité des Etats. L'importante concession faite par la Grande-Bretagne à la thèse française de la sécurité est hautement et universellement appréciée.

Pacte italo-albanais

Le bruit court qu'un nouveau pacte secret aurait été conclu entre les gouvernements italien et albanais. En vertu de cet accord, l'Albanie abandonnerait pour 95 ans à l'Italie le port de Valona, base navale importante. Suivraient des clauses économiques et militaires.

Au tribunal de Leningrad

Alexandre Bolmassoff, ancien capitaine de l'armée du général Wrangel, a avoué avoir été chargé par des monarchistes russes de jeter des bombes à Kiev dans l'imprimerie des journaux de cette ville.

académie... Pour les épiter, on interdira probablement de fumer pendant les séances !... [De l'Information]. — HENRI DUVERNOIS.

En Chine

On mande que des combats sanglants se sont poursuivis, à Hankou, au cours de démonstrations xénophobes auxquelles se sont livrés les travailleurs chinois.

A plusieurs reprises, des soldats japonais ont dû faire usage de leurs armes et à certains moments la situation était tellement critique qu'il fallut mettre en action une mitrailleuse pour refouler les assaillants dont une dizaine furent tués et environ une trentaine blessés. Des barricades ont été en toute hâte élevées autour du district étranger de la ville et plus particulièrement du quartier français.

TIRAGES FINANCIERS

du 22 septembre

COMMUNALES 1912

Le N° 1.155.826 gagne 100.000 fr. Le numéro 937.667 gagne 10.000 fr. Douze numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Cent numéros sont remboursés chacun par 500 francs.

EN PEU DE MOTS...

— Le 29 septembre, M. Clemenceau entrera dans sa 87^e année.

— On construit entre New-York et Fort-Lee, un pont devant coûter 60 millions de dollars ; il aura plus de deux kilomètres et demi de long. Il sera le pont le plus long du monde.

— On mande de New-York qu'à l'issue du Congrès des maîtres de danse, on vient de décider de lancer un nouveau pas, cette saison : le nom de la nouvelle danse est : « le kinkajou ».

— Une banque de New-York accepte de placer un emprunt de 30 millions de dollars.

— Par suite des inondations, la plupart des récoltes sont détruites dans le nord de l'Angleterre et de l'Ecosse.

NOS ÉCHOS

Le Ministre sportif.

M. Bokanovski a admirablement réussi en Amérique. Son voyage a été un triomphe. Le ministre du Commerce s'est souvenu qu'il était aussi ministre de l'air et il a fait preuve de beaucoup de « cran », effectuant de nombreux parcours en avion.

Mais où il a conquis le cœur de tous les Américains, c'est en se rendant à Philadelphie pour assister à la finale de la coupe Davis de Tennis — qui est le championnat du monde de ce sport.

« C'est, disent les Américains, le seul ministre « sportif de la France ». Mais ils ne les connaissent pas tous puisqu'ils ajoutent : « C'est lui qui totalise le plus d'heures de vol en avion ! » Ce qui est inexact.

Mais c'est une belle palme olympique pour le ministre du Commerce.

Comme c'est curieux !..

La princesse Bibesco, l'auteur de Catherine-Paris, était en visite chez une autre très grande dame, américaine, quand une femme de chambre vint dire à l'oreille de Phéresse quelques mots rapides. Un signe de tête négatif fut la seule réponse. Le sourcil s'en fut.

Des quêtères, expliqua l'Américaine. Mais j'ai mes papiers.

La grande dame, il faut le dire, jouit d'une solide réputation d'avarice. La princesse Bibesco se pencha vers un jeune peintre à côté de qui elle était assise et, mélancoliquement : « Avez-vous remarqué ? Tout le monde dit : « J'ai mes papiers », et pourtant que de pauvres n'ont personne ! »

Soirée mondaine.

Un violoniste est là qui s'évertue, s'acharne, n'en finit pas... Tristan Bernard s'est penché vers son voisin : — Pourquoi joue-t-il si faux ? — Il est sourd.

Alors Tristan Bernard, avec un sourire gentil : « S'il ne s'entend pas, on pourrait peut-être lui faire signe qu'il a terminé. »

Un profit littéraire.

C'est un poète, qui n'est plus très jeune, mais qui n'est jamais parvenu ni à la notoriété, ni au succès d'argent. Il était l'un pour avec des camarades de sa génération, et qui n'ont pas eu plus de chance que lui. On parlait des profits qu'on peut retirer de la littérature. On en parlait, comme on parle des absents. Tout d'un coup, le poète frappa de son poing sur la table et cria :

— Eh bien, j'ai touché tout de même de l'argent pour mes vers.

— Sans blague, dirent les autres.

— Sans blague, affirma-t-il. Voilà, j'avais envoyé un jour un poème par lettre recommandée.

— Alors ? s'exclama le chœur.

— Alors la lettre se perdit, et j'ai touché vingt-cinq francs.

AU SECOURS DES ENFANTS

La Maison des Mères à Cahors

Cette belle œuvre sociale assurera bientôt le sauvetage de nombreux « tout-petits ».

Bientôt, sera inaugurée à Cahors une œuvre qu'il faut faire connaître à tous car elle réalisera un immense bienfait permanent, c'est la Maison des Mères installée au Payrat, dans des conditions d'organisation et de fonctionnement que nous indiquerons en détail.

Disons d'abord quel est le but de cette institution. Le voici exprimé dans un style auquel sa forme administrative n'enlève pas son éloquence de réalité bienfaisante. Nous copions, tout simplement, les deux premiers articles du règlement qui régira la maison. Il y est dit :

« Article 1. — La maison maternelle du Payrat est rattachée à l'Hôpital-Hospice de Cahors dont elle est un annexe. Elle fonctionne sous le contrôle du Directeur-Economique de ce dernier établissement.

« Article 2. — Elle reçoit : a) Toute femme qui désire abriter sa grossesse et cela dès les premiers

b) Toutes les mères indigentes sortant d'une Maternité du département du Lot ou des départements voisins.

c) Les enfants de familles indigentes qui resteront en dépôt après leur allaitement pendant une période encore indéterminée... »

Ce qui précède dit l'essentiel. Les services moraux et matériels que doit rendre une telle institution sautent à l'esprit, si l'on peut ainsi dire, au seul énoncé réglementaire des principales obligations qu'elle s'impose.

Œuvre de bienfaisance, mais d'une bienfaisance qui a ceci de supérieur et à la fois de particulier qu'elle est aussi bonne à ceux qui la font qu'à ceux qui la reçoivent. La société en doit recueillir autant de bien que les assistées. Au moment où il est évident que le mal profond dans notre pays c'est la trop grande mortalité — et la plus terrible de toutes, la mort des enfants — n'est-ce pas être utile au pays, n'est-ce pas préserver sa plus précieuse richesse que de sauver les tout-petits en assurant leurs premières années !..

Or, c'est cela que fera la Maison des Mères. Elle gardera des hommes au pays en sauvant des enfants. Elle

les préservera d'abord de l'abandon qui leur est si souvent fatal en préservant leurs mamans des risques d'une grossesse livrée à l'aventure et des angoisses que leur cause trop souvent le lendemain de l'accouchement. Sauf exceptions bien rares, la maman n'abandonne son « petit » que si elle ne l'a pas connu. Elle recule presque toujours devant l'affreux sacrifice quand elle l'a allaité, soigné et caressé. Dès lors, le lien est noué et la maman ne le rompt pas.

Or, à la Maison des Mères, c'est la sécurité, le confort et le bien-être assurés pendant de longs mois pour la mère et, s'il le faut, pendant 3, 4 ou 5 ans pour le bébé.

Dans la Presse Médicale nous lisons un article consacré à la Maison des Mères qui fut fondée à Tours en 1922 et nous nous bornons à en reproduire la conclusion dont les affirmations sont fondées sur l'expérience faite et les réalités constatées. Voici comment notre confrère médical termine son article :

« Il faut que partout les administrations sachent bien que cette œuvre qui réduit à presque rien la mortalité infantile et les abandons d'enfants ne coûte presque rien « aux finances publiques, les dépenses étant largement récupérées par la suppression des abandons... »

« ...C'est la vie assurée à des milliers d'enfants et c'est la suppression définitive de cette monstruosité, inconnue dans les races animales, l'abandon d'un être nouveau-né « par sa mère. »

Au cours de son étude sur la Maison de Tours, la Presse Médicale précise que du 31 mai 1921 (date de sa fondation) au 31 décembre 1921, elle a reçu 46 mères et 46 enfants. Il n'y a eu aucun décès ; il y a eu un seul abandon.

La Maison des Mères qui fonctionne à Lyon a reçu depuis sa fondation, en 1920, 2.144 femmes. Elle a enregistré 2.166 naissances sur lesquelles il y a eu deux décès, les mort-nés exceptés.

Voilà les exemples que Cahors a sous les yeux et qu'il veut suivre. Nous dirons comment et par quels moyens. — E. L.

Les inséparables.

Notre confrère, Henri Duvernois, raconte la terrible histoire suivante : Deux jumelles viennent de naître, reliées par le sternum. A peine cette nouvelle était-elle publiée que les entrepreneurs d'exhibition se disputèrent le phénomène. Ils en auront été pour leur coup espoir : les sœurs sont mortes quelques jours après leur naissance.

A ce sujet, notre confrère Paul Mathieux rappelle la dramatique fin des frères siamois Eng et Chang. On aurait pu les séparer, bien que l'opération présentât de graves dangers. Ils voulaient tenter, puis ils se résignèrent. D'ailleurs réunis ils gagnaient beaucoup d'argent. Ils vécurent donc heureux et eurent beaucoup d'enfants, une vingtaine, parfaitement normaux.

Mais la mort fut terrible et Paul Mathieux en présente un tableau saisissant. Le désaccord est, hélas ! fatal entre associés de ce genre. Il se produisit après fortune faite. Chang était alcoolique, Eng tempérament. Les boissons qu'absorbait le premier avaient sur le second une fâcheuse influence. Ils se disputèrent souvent, ils résolurent même de se séparer. Mais il était trop tard. Ils devaient rester, jusqu'au dénouement, rivés à ce boulet de chair. Chang prit froid et succomba à une congestion. Eng était fixé, il savait que la mort de l'un sonnait inéluctablement le glas de l'autre. Il en conçut une épouvante atroce. « Il se leva, entraînant le corps inanimé de son frère ; il implora qu'on lui remit un couteau pour trancher l'abominable lien qui l'unissait, lui, plein de vie, à ce cadavre déjà rigide. Et il expira après une horrible agonie. » Au contraire — et ceci est à l'honneur des femmes — Rosa, réunie à sa sœur Josépha, refusa

l'opération in extremis qui aurait pu la délivrer. Elle soigna tendrement l'infortunée, l'embrassa quand elle eut rendu le dernier soupir et attendit tranquillement sa propre mort qui survint une minute après.

On comprend que bien des romanciers et des dramaturges aient été tentés par un sujet aussi riche en symboles et en observations humaines.

Simple galéjade.

Une histoire de Marseille. Oh ! ne protestez pas, elle est, je crois bien, peu connue.

Trois pêcheurs sont installés au bord d'une rivière. Celui du milieu est un homme du Midi.

Ce dernier est seul à prendre du poisson. Les deux autres risquent fort de rentrer bredouilles.

— Avec quoi pêchez-vous donc ? demande le pêcheur de gauche à celui de droite.

— Avec du gruyère. Et vous ? — Avec des asticots.

— Oh ! nous ne prenons rien ! — Puis s'adressant au Marseillais, le pêcheur de gauche pose la même question.

— Oh ! moi, fait l'homme du Midi, c'est bien simple. Je mets une pièce de vingt sous et les poissons achètent ce qu'il veulent !

Réponse courte et bonne.

Le lendemain de la première d'Orléans, la maréchale de Luxembourg envoyait à Voltaire quatre pages de réflexions critiques sur sa pièce. Voltaire ne lui répondit qu'une seule ligne : « Madame la maréchale, Horéste, ne s'écrit pas avec un R. »

LE LISEUR.

Chronique du Lot

UNE OEUVRE NÉCESSAIRE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE et le Conseil Général

Comme nous l'avons promis, nous faisons suivre notre premier article d'un extrait du procès-verbal adopté au Conseil général du Rhône, dans sa séance du 28 août 1926.

Voici des extraits de ce rapport :

« L'abandon de la terre, malgré l'intérêt actuel qui paraît s'attacher à la culture, est un phénomène déconcertant.

« L'observation un peu attentive en a bien vite décelé les causes :

« A la fois, insécurité de la vieillesse, travail pénible sans limitation de sa durée, distractions à peu près nulles, et, comme conséquences, attraction fatale de la ville, des fonctions publiques, des usines ou des ateliers.

« Nous pensons qu'il y a par l'école rurale un moyen à la fois moral et matériel de retenir le jeune agriculteur à son village.

« Si le jeune agriculteur écoute si facilement les attractions de la ville, c'est souvent parce qu'il ne connaît pas suffisamment la terre ; il ne la connaît que par la fatigue que lui cause un labeur qu'il ne cherche pas à comprendre et qui n'intéresse pas son esprit.

« Pour qu'il goûte la satisfaction de comprendre les causes, pour qu'il ait les yeux ouverts sur son champ, il lui faut un éducateur qui connaisse la terre.

« Le législateur l'a compris et la loi du 2 août 1918 fournit à cet effet un excellent levier.

« Il nous appartient, Messieurs, dans ce département où l'élément rural est si développé, de créer l'enseignement post-scolaire agricole qui répondra au but que nous cherchons à atteindre : retenir le cultivateur à la terre en la lui faisant mieux connaître pour la lui faire mieux aimer.

« Voici comment nous concevons cet enseignement : Pendant les quatre mois d'hiver, trois fois par semaine, un cours du soir réunit les adultes de 15 à 20 ans. Ces cours sont à la fois scientifiques, pratiques, parce qu'ils sont accompagnés d'expériences auxquelles se prêtent avec empressement les parents, en offrant gratuitement des parcelles d'essais. Les expériences font ensuite, au printemps et en été, l'objet d'observations sur place par les élèves et le maître.

« Je vous trace, à grands traits, ce qui s'est fait dans plusieurs localités où les adultes ont suivi assidûment, pendant trois ans, le cycle de cet enseignement, et ont pu passer, à la fin, un examen, conquérir un diplôme doté d'une récompense.

« Passons à l'examen rapide des moyens de généraliser un semblable enseignement dans tout le département.

« Tout d'abord, cet enseignement, appelle la formation d'instituteurs qualifiés. Ceci sera l'œuvre de l'Administration académique et des hauts fonctionnaires de l'enseignement départemental universitaire et agricole. Leur concours sera précieux, indispensable même, notamment par la force de leurs directives et par un certain nombre de conférences officielles dans les principaux centres agricoles du département.

« Nous souhaitons également voir les jeunes maîtres faire un stage dans une école d'agriculture, stage sanctionné par un diplôme. Les maîtres ainsi formés iront avec plaisir dans les communes rurales et pour les engager à y rester et arrêter ainsi ces déplacements qui font à l'heure actuelle de ces écoles rurales des postes de passage, il faudra accorder des primes de séjour aux instituteurs ruraux, possesseurs du brevet agricole et ayant organisé des cours post-scolaires.

« Nous pourrions, par exemple, fixer à 600 fr. par année, cette indemnité de séjour, après la cinquième année.

« Quant aux cours lui-même, nous fixerions à 200 fr. l'indemnité complémentaire au-dessous de celle déjà allouée par la loi du 2 août 1918.

« Enfin, nous proposons de donner une prime de 500 fr. à chaque instituteur ayant obtenu le brevet d'enseignement agricole et qui ont ouvert un centre post-scolaire. Cette prime aura effet rétroactif pour tous les maîtres qui ont passé cet examen depuis sa création.

« Suivent les sommes proposées et adoptées par le Conseil général du Rhône.

« Nous pourrions, par exemple, fixer à 600 fr. par année, cette indemnité de séjour, après la cinquième année.

« Quant aux cours lui-même, nous fixerions à 200 fr. l'indemnité complémentaire au-dessous de celle déjà allouée par la loi du 2 août 1918.

« Enfin, nous proposons de donner une prime de 500 fr. à chaque instituteur ayant obtenu le brevet d'enseignement agricole et qui ont ouvert un centre post-scolaire. Cette prime aura effet rétroactif pour tous les maîtres qui ont passé cet examen depuis sa création.

« Suivent les sommes proposées et adoptées par le Conseil général du Rhône.

« Nous pourrions, par exemple, fixer à 600 fr. par année, cette indemnité de séjour, après la cinquième année.

« Quant aux cours lui-même, nous fixerions à 200 fr. l'indemnité complémentaire au-dessous de celle déjà allouée par la loi du 2 août 1918.

« Enfin, nous proposons de donner une prime de 500 fr. à chaque instituteur ayant obtenu le brevet d'enseignement agricole et qui ont ouvert un centre post-scolaire. Cette prime aura effet rétroactif pour tous les maîtres qui ont passé cet examen depuis sa création.

« Suivent les sommes proposées et adoptées par le Conseil général du Rhône.

« Nous pourrions, par exemple, fixer à 600 fr. par année, cette indemnité de séjour, après la cinquième année.

« Quant aux cours lui-même, nous fixerions à 200 fr. l'indemnité complémentaire au-dessous de celle déjà allouée par la loi du 2 août 1918.

« Enfin, nous proposons de donner une prime de 500 fr. à chaque instituteur ayant obtenu le brevet d'enseignement agricole et qui ont ouvert un centre post-scolaire. Cette prime aura effet rétroactif pour tous les maîtres qui ont passé cet examen depuis sa création.

Autour de l'Hôpital CENTRE HOSPITALIER

Il faut combattre la tendance à créer un nouveau corps de médecins fonctionnaires.

Grâce à l'actif et puissant concours de M. de Monzie, la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Cahors, sous l'intelligente et dévouée direction de M. Manhiabal, vient de mener à bien l'installation et l'aménagement de la Maison maternelle du Peyrat.

Bientôt aura lieu l'inauguration de cette Maison et des voix autorisées exposeront, mieux que je ne saurais le faire le sens, la portée et l'opportunité de cette œuvre.

Mais nous tenons en attendant à mettre en valeur l'idée maîtresse qui a présidé à son organisation.

C'est l'Hôpital qui prend l'initiative de créer une œuvre destinée à protéger la natalité, à combattre la morbidité en organisant la protection maternelle et infantile, prénatale et postnatale, et c'est l'Hôpital de Cahors qui va servir de centre à cette œuvre d'une importance vitale pour notre pays.

Mais cette protection maternelle et infantile, se trouve intimement liée, par une solidarité indispensable, avec l'organisation de la lutte anti-tuberculeuse et de la lutte anti-syphilitique. D'où la nécessité si l'on veut donner à l'œuvre entreprise, toute sa portée, de grouper autour de l'Hôpital tous les services créés en vue de l'organisation de la lutte anti-tuberculeuse et anti-vénéérienne.

C'est là une nécessité scientifique et technique contre laquelle vient s'opposer l'esprit particulariste de ceux qui veulent organiser ces services d'une façon autonome, en dehors de l'organisation hospitalière et en dehors du centre médical qui fonctionne dans tous les hôpitaux.

Il est nécessaire de combattre cette tendance à créer des médecins fonctionnaires auxquels seraient confiés les services autonomes de médecine sociale, pour rattacher les dispensaires et les consultations anti-vénéériennes, maternelles, infantiles et anti-cancéreuses à l'Hôpital.

L'Hôpital est ouvert à tous les médecins praticiens, qui représentent avec toute la hiérarchie des compétences et des spécialisations, toute la hiérarchie des dévouements et des sacrifices. C'est le cas de répéter qu'à l'Hôpital les médecins donnent leurs soins et leur dévouement aux malades sans compter.

Car il ne faut pas avoir peur de répéter et de faire connaître, à tous, ce que chacun ignore ou feint d'ignorer, c'est que, qu'il s'agisse d'Assistance médicale gratuite, d'accidents du travail, de bénéficiaires de la loi des pensions, médecins et chirurgiens donnent à tous, gratuitement et sans compter, leur dévouement et leurs soins, dans les divers services de l'Hôpital.

Cela ne suffit-il donc pas ? — L'expropriation ne serait pas suffisante ? — Et serait-ce pour les récompenser de leur abnégation que certains s'acharneraient à créer contre eux, sans profit pour la Santé Publique et pour les finances publiques, un nouveau corps de médecins fonctionnaires ? L'opinion publique ne le comprendrait pas et ne le permettrait pas. Cela peut concorder avec certains intérêts privés, cela est en opposition avec l'intérêt public.

Dans une ville de l'importance de Cahors, les consultations et les dispensaires doivent être organisés autour de l'Hôpital, pour alléger leurs charges en les faisant bénéficier des services généraux de l'Hôpital.

D'autre part, il est désirable que les divers dispensaires disposent d'une ou plusieurs chambres permettant l'hébergement de deux ou trois malades pendant un temps très court, suffisant toutefois pour parfaire un examen qui réclame une surveillance prolongée ou pour pratiquer un pneumothorax.

Les services d'Hygiène et de médecine sociale ne doivent pas être organisés et ne doivent pas se développer dans le sens des intérêts particularistes de ceux qui entendent en conserver la direction à leur profit, mais dans un sens conforme aux données de la science et de la technique médicale et hospitalière.

Nous pensons, d'accord en cela avec M. de Monzie, d'accord avec les Syndicats médicaux de France, que c'est autour de l'Hôpital que doivent être organisés les divers services de médecine sociale.

Paul GARNAL.

Espérons être fixés au cours de cette session. Comme délégué départemental, nous adressons notre requête à M. Bouat, Député du Lot, Conseiller général et Président de l'Office agricole.

Ses hautes fonctions, l'intérêt tout particulier qu'il porte aux instituteurs brevetés agricoles, le désignent tout naturellement comme notre défenseur à l'Assemblée départementale où il s'empeut, de son mieux, à faire adopter les conclusions qui s'imposent, dans l'intérêt de l'Ecole rurale et des services qu'elle peut rendre à l'Agriculture.

Ernest LABON, Délégué départemental de la Fédération nationale de l'Enseignement agricole et ménager.

Les dettes Russes M. DE MONZIE DÉCLARE : AUCUN ACCORD N'EST RÉALISÉ

En réponse aux affirmations renouvelées et audacieuses des dirigeants de Moscou, le Gouvernement français publie un important communiqué qui est un démenti catégorique.

Voici les points principaux de ce communiqué :

M. de Monzie, président de la délégation française à la conférence franco-soviétique, et la section financière française ont appris, par de récentes déclarations, faites à la presse par M. Litvinov, qu'un accord complet a été atteint sur la question des dettes russes.

Or, l'assertion suivant laquelle « un accord complet » aurait été obtenu sur la question des dettes se trouve catégoriquement démentie par la correspondance et les documents officiels de la conférence.

La note du Gouvernement cite les documents avec précision et conclut : Ces textes établissent donc, sans contestation possible, qu'à la fin du mois de juillet aucun accord n'était réalisé. Or, depuis cette date, la délégation soviétique n'a communiqué aucune proposition nouvelle.

La note du Gouvernement note, ensuite, que la délégation soviétique persiste à subordonner ses propositions à l'octroi de crédits dont le montant, de beaucoup supérieur à celui des premières annuités offertes aux porteurs français, ne permettait aucun examen utile.

Il en résulte à l'évidence que, tant que la délégation soviétique restera dans les mêmes intentions et qu'un programme de crédits n'aura pu être établi, nul n'est autorisé à affirmer l'existence d'un « accord complet » concernant la dette.

L. B.

POUR LES CYCLISTES !

Procès-verbal est dressé contre le cycliste « Un Tel » pour défaut de plaque à sa bicyclette.

Et le cycliste de protester ! Et sa bonne foi est entière. « On m'a volé la plaque ! »

Mais il n'y a rien à faire : le gendarme verbalisateur a constaté le défaut de plaque. Le règlement étant formel, il dresse et maintient le procès-verbal.

Ce fait se reproduit très souvent. Le cycliste n'est pas toujours très prudent. Il laisse sa bicyclette dans le corridor d'un immeuble, d'un café, d'un café.

Quand il la reprend, il ne se rend pas compte si sa plaque est toujours accrochée à la bicyclette. Il file, et il est le plus étonné du monde, lorsque, invité à s'arrêter par un gendarme en tournée, celui-ci constate que le cycliste n'est pas en règle avec la loi !

Il est des cas, de très nombreux cas même, où le cycliste est de bonne foi, qu'il a été victime d'une plaisanterie, en l'espèce, stupide, ou d'un malandrin.

Mais l'agent verbalisateur n'a pas à s'occuper de cette question. Pas de plaque à la bicyclette, procès-verbal. Et pourtant, la plaque a été achetée, payée et enregistrée par le marchand !

Il n'y a rien à faire. L'Union Vélocepedique de France a examiné la question. Après une enquête, M. Henri Pesron croit avoir trouvé le bon système pour éviter aux cyclistes victimes du vol de la plaque de leur bicyclette, d'avoir des ennuis.

Il écrit à ce sujet : « Voici enfin une suggestion qui me paraît apporter au problème une solution très satisfaisante.

« La plaque serait supprimée et voici ce que l'Etat nous remettrait en remplacement :

« Une bague de même métal et épaisseur que la plaque actuelle, bague de 22 mm. 1/2 de diamètre intérieur et 25 mm. de haut, portant sur la moitié de sa circonférence les deux derniers chiffres du millésime de l'année, chiffres émaillés de couleur différente chaque année. Elle ferait corps avec le tube de potence du guidon, étant enfilée sur ce tube avant le montage du guidon, les chiffres en avant.

En pratique, cette bague ne serait plus volée, car il faudrait pour cela démonter le guidon. Elle pourrait encore être enfermée dans un porte-plaque de sécurité Volzy. Mais le cycliste qui voudrait avoir une sécurité totale pourrait faire graver sur la demi-circonférence d'arrière son nom et son adresse. Personne n'aurait alors intérêt à s'approprier un objet dont la possession prouverait que vous êtes un filou. »

Cette suggestion est évidemment fort intéressante ! Certes, on sait bien que le crime n'est pas grand, parce que l'on sera passible d'un procès-verbal !

Il n'en est pas moins vrai que cela est très désagréable ; on perd la plaque que l'on a payée, on se voit dresser une contravention qui coûte toujours plusieurs francs, et on est contraint d'acheter une nouvelle plaque.

Nous savons bien que l'Etat a besoin d'argent ; mais, en vérité, il y d'autres fraudeurs, qui pourraient alimenter, par de fortes amendes, le Trésor.

CAHORS M. de Monzie nous a dit...

Le Sénateur-Maire de notre ville nous a bien voulu dire les idées qu'avec ses amis et collaborateurs de la Municipalité, il essaya de transformer en réalités pour aider à une renaissance possible de Cahors.

NOUS PUBLIERONS DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO SES DÉCLARATIONS qui seront lues par le public cadurcien et totols avec le vif intérêt qu'elles méritent.

UNE OPINION ? ? !

Une opinion qui ne sera pas du goût des personnes du beau sexe dont les cheveux sont tombés sous les ciseaux des coiffeurs, vient d'être émise par une Anglaise.

Parlant de jeunes filles d'aujourd'hui, cette Anglaise s'est indignée de leurs toilettes et de leurs cheveux courts.

« Elles mériteraient, a-t-elle déclaré, d'être fouettées et mises au lit. »

Rien que ça ; cette opinion est un peu osée, et il n'est pas douteux qu'elle ne sera pas partagée par les Cadurciennes qui ont sacrifié leur chevelure.

Elles la partageront encore moins, lorsqu'elles sauront, ainsi qu'un de nos confrères l'indique, que cette Anglaise vient de fêter le 106^e anniversaire de sa naissance.

Sans être irrévérencieuses, femmes et jeunes filles se contenteront de... sourire de l'opinion de la centenaire, qui, diront-elles, ne connaît rien aux modes du jour !

Il y a 100 ans, il n'y avait pas l'électricité, le jazz-band, le charleston, la bamboula ; on ne connaissait pas la dactylographie ! On ne marchait pas à bicyclette et on ne parlait pas en auto !

L'Anglaise centenaire n'a pas tort ; son opinion est défendable ! Mais qu'elle parvienne à la faire partager et appliquer, qu'elle n'y compte pas ! Il y aurait trop de travail pour les manieurs du fouet !

L. B.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville, le lundi 26 septembre courant, à 20 h. 30.

Ordre du jour : Sursis d'incorporation ; allocations militaires ; demande de l'Administration de l'Hospice tendant au relèvement du tarif des pompes funèbres ; demandes des instituteurs et institutrices tendant au relèvement de l'indemnité de logement et de l'indemnité pour surveillance d'études ; assistance médicale : approbation des mémoires pour fournitures d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, aux femmes en couches et aux familles nombreuses ; affaires diverses.

Enseignement primaire

Poste susceptible d'être vacant : St-Sozy (Ecole des filles).

Les demandes devront parvenir d'urgence à l'Inspection Académique.

Compatriote

Dans la liste des candidats admis à l'école d'application de cavalerie comme élèves-officiers, à la suite du concours de 1927, nous relevons le nom de notre compatriote M. d'Armagnac, du 1^{er} spahis.

Service vicinal

Sont nommés, dans le Lot, cantonniers du service vicinal à titre temporaire et à défaut de candidats militaires :

MM. Boussac, Verbiguic, Pézin, Pissourailles.

Vérification des poids et mesures

Le Maire de la Ville de Cahors a l'honneur d'informer Messieurs les commerçants, industriels et toutes personnes faisant usage de poids et mesures sur les voies publiques et marchés, que la vérification annuelle des instruments de mesure aura lieu à Cahors, du lundi 26 septembre au vendredi 7 octobre 1927.

Les opérations se feront sous le péristyle de la mairie.

Les intéressés recevront un bulletin de convocation qui leur fera connaître le jour et l'heure où ils devront présenter leur matériel au vérificateur.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture tiendra une Assemblée Générale à l'occasion de la foire mensuelle, le samedi 1^{er} octobre, à 14 h. 30, à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

Ordre du jour : Compte rendu de la dernière réunion ; présentation de nouveaux membres ; rapport du Congrès de Brive ; communication de M. Gromas, Professeur d'Agriculture ; questions diverses.

Ecoles de perfectionnement des officiers de réserve de la 17^e région

Les Ecoles de Perfectionnement des Officiers de Réserve de la 17^e Région fonctionneront du 1^{er} octobre 1927 au 30 juin 1928, en principe, le jeudi, dans les places ci-après :

Toulouse, Pamiers, Foix, Auch, Montauban, Agen, Cahors.

Ces écoles ont pour but de tenir les Officiers de Réserve au courant de toutes les questions militaires, de les entretenir dans la fonction de leur grade et de resserrer les liens de camaraderie entre les Officiers de l'active et ceux de la réserve.

Avantages : Parmi les avantages concédés par les règlements, les principaux sont les suivants :

Les Officiers de Réserve ayant assisté au moins à huit conférences et à quatre exercices pratiques auront droit à la carte de surclassement qui sera délivrée le 1^{er} Juillet 1928 (valable pour 1 an).

L'assiduité sera inscrite dans leurs notes et comptera pour l'appréciation de leurs titres à l'avancement et à la Légion d'Honneur.

Les Officiers habitant en dehors des places de garnison recevront une feuille de réduction pour le voyage en chemin de fer au tarif militaire et seront remboursés de leurs frais de déplacement.

Les Officiers de Réserve de la 17^e Région sont priés d'envoyer d'urgence leur adhésion, en franchise postale, au commandant d'armes de la place la plus rapprochée de leur domicile. Ceux déjà inscrits dans une école n'ont pas à renouveler leur demande.

Obsèques

Vendredi matin, à 9 h. 1/2, ont été célébrées les obsèques de M. Paul Lescaud, Vice-président honoraire du Conseil de Préfecture du Lot.

Un long cortège, dans lequel on remarquait les représentants des diverses Administrations, a suivi le char sur lequel, selon la volonté du défunt, il n'y avait ni couronnes, ni fleurs.

Après la cérémonie religieuse qui eut lieu en l'Eglise Cathédrale, le convoi funèbre s'est rendu au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous renouvelons à Mme Paul Lescaud, à ses enfants, à la famille, nos respectueuses condoléances.

Il échappa belle !

Au tournant des Sept-Ponts, arrivait, jeudi matin, à vive allure, un motocycliste, M. Pierre L..., de Montauban.

Marchait-il trop vite ? Prit-il mal le tournant ? Le fait est que, cinquante mètres après les Sept-Ponts, la machine dérapa et alla sur le talus de la route.

Ce fut miracle si elle ne tomba pas dans le champ : elle resta suspendue sur le talus.

Mais la position était pénible pour le motocycliste. Il n'osait pas bouger. Personne n'était sur la route. Et d'un moment à l'autre, il craignait fort de culbuter.

Heureusement qu'arriva une auto : le conducteur M. C..., représentant de commerce à Albi, vit le danger, arrêta sa voiture et aidé par un ami qui se trouvait dans l'auto, retira le motocycliste de sa fâcheuse position.

Le motocycliste remercia bien vivement ses sauveteurs et comme le hasard fait bien les choses, ils se reconnaurent.

Peu après, un bon dîner reconfortait le motocycliste qui avait eu satisfaction, qu'il l'avait échappée belle !

Accident ou suicide

Le Parquet de Cahors a été avisé par la gendarmerie de Martel qu'un noyé a été retiré de la Dordogne, à 1 kilomètre de la commune de Creysse.

Le cadavre a été identifié par la gendarmerie de Martel. Il s'agit d'un nommé Truel Firmin, âgé de 73 ans, domicilié à l'Hospice de St-Céré.

M. le docteur Durieux, de Martel, a fait l'autopsie.

Le cadavre portait une ecchymose large au niveau de la région temporale.

Sur les autres parties du corps, on n'a relevé aucune blessure.

L'autopsie a établi que le vieillard a succombé à la submersion par accident ou par suicide.

Le corps a séjourné dans l'eau pendant une période de 2 à 5 jours.

Orage

Jeudi, dans la journée, un orage s'est abattu sur Cahors.

Chronique des Théâtres

La Folle Nuit

Cette exquise comédie musicale nous sera donnée le Samedi 1^{er} Octobre au Théâtre Municipal.

Inutile de rappeler le succès vraiment exceptionnel de cette œuvre exquise : livret spirituel et galant, musique délicieuse, costumes brillants et d'une exactitude rigoureuse.

Nolans que *La Folle nuit* a été montée par les Tournées Baret avec un véritable souci d'art.

Les costumes notamment ont été copiés très exactement sur ceux du XVIII^e siècle. Partout la salle est comble.

PALAIS DES FETES

SAMEDI 24 - DIMANCHE 25

Un film français

d'après le roman de Jeanne Schultz

LA NEUVAINÉ DE COLETTE

Comédie en 7 parties

Intrépide amoureux Comédie sportive avec Richard Dix 3 parties

Magazine, Actualités.

ORCHESTRE

ROYAL CINEMA

Programme des Samedi 24

Dimanche 25 matinée et soirée

LE TOMBEAU HINDOU (fin)

LE MYSTÈRE DEVOLÉ ! (3 parties)

Documentaire, Plein air.

Comique en 2 parties.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Pour son ouverture de saison, l'Union Sportive Cadurcaise a fait appel à l'Aviron Caennais. Afin de maintenir nos bonnes relations sportives, l'A. C. déplacera dimanche son meilleur quinze qu'il lui est permis de former, à l'heure actuelle ; ce sera, n'en doutons pas, un excellent entraînement.

L'équipe de Caussade, loin d'être aussi bonne que l'an dernier, possède encore quelques bons éléments et fera de son mieux pour défendre sa chance devant notre jeune quinze.

Sont convoqués : Gaillard, Ollivier, Marty, Delgal, Lades, Malapeyre, Desprats, Scilhan, Crassac, Ichas, Meynard, Alazard, Malique, Dubonet, Rollés, Bonneville, Fodan, Mirassou, Clarié, Gaston, Bouzanger, Fougère.

Rendez-vous à midi trente devant le kiosque Ludo pour le départ en autos. Entraînement au stade Lucien Desprats de tous les autres joueurs n'effectuant pas le déplacement de Caussade.

Le samedi 15 octobre s'ouvrira à Paris le 44^e Congrès de l'Union Vélocepedique de France.

Ce Congrès se tiendra dans la salle des fêtes de la mairie du IX^e arrondissement, rue Drouot.

Les délégués du Lot qui ont été élus sont : M. J. Lacoste, chef d'atelier sportif à Cahors ; Barthès, chef consul à Cahors.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 24 septembre

Naissances

Vincent Jeanne, avenue Petite Vitesse. Combré Ginette, avenue de la Gare.

Publications de Mariage

Chanal Léonce, maçon à Cahors et Vionet Louise, s. p., à Paris. (Lot) Marlas Pierre, jardinier à Catus (Lot) et Gerolles Odette, s. p., à Cahors. Aymard Henri, charron à Maxou (Lot) et Constant Yvonne, s. p., à Cahors.

Mariages

Bastie J.-Pierre, commis principal aux litiges à la Cie du P. O. et Dejou Marie, s. p.

Bénays Victor, mécanicien et Lapeyronnie Marie-Louise, s. p., à Cahors.

Décès

Bessou Charles, plâtrier, 47 ans, rue St-Pierre, 8 bis.

Crabot Roger, 14 ans, rue Nationale, 19.

Crayssac

Acte de probité. — M. Delcros Marius a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme qu'il a déposée à la mairie où M. le Maire le tient à la disposition de son propriétaire. Nous adressons au jeune Delcros toutes nos félicitations pour son acte de probité.

Accident de motocyclette. — Mercredi matin un jeune homme de Cahors montait à motocyclette la côte de Rostassac à Crayssac lorsque par suite d'un dérapage, il fut projeté violemment à terre. Il fut relevé par M. Lamoure, instituteur à Cahors, qui chassait dans ces parages et qui lui prodigua les premiers soins. Le blessé en fut quitte pour de nombreuses contusions, sans gravité, espérons-le.

Nuzéjous

Carnet blanc. — Nous apprenons le récent mariage de Mlle Eugénie Poudéroux, de Boissières, avec M. Caniac Germain, de Nuzéjous. Aux nouveaux époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et à leurs parents nos bien sincères félicitations.

Les Junies

Fête patronale. — Faute de conscripts on a cru un instant que notre fête du 2 octobre prochain n'aurait pas lieu cette année. Mais il n'en sera rien, et grâce à la bonne volonté des tout jeunes gens, secondés par la municipalité, la tradition sera respectée.

Il sera fait par eux une quête à domicile pour couvrir les frais indispensables qu'entraîne une belle fête; aussi nous sommes persuadés que le meilleur accueil leur sera partout réservé et que chacun se montrera généreux comme il convient.

Les attractions seront, paraît-il, nombreuses et, en dehors du bal qu'animerait un orchestre des mieux composés, on parle d'un feu d'artifice et de brillantes illuminations par de nouvelles dispositions électriques.

Nous souhaitons aux jeunes organisateurs de voir leurs efforts couronnés de succès.

Gigouzac

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Frédéric Lafon, chef cantonnier à Boissières, avec Mlle Lucie Siffroy de Gigouzac.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Albas

Prix agricoles. — Nous tenons à féliciter tout particulièrement Mme et M. Amédée Hébrard, régisseurs de la propriété de M. Caillassou, à la Rivière-Basse.

Dans cette ferme où, tous deux serviteurs, ils se marièrent vers 1900, ils sont restés 27 ans donnant un exemple de fidélité à leur exploitation à tous ceux qui ont la manie de la « bougette » et qui, tous les ans, changent de maîtres comme de chemise.

Livrés à leur propre initiative, ils ont su faire valoir cette propriété par un laborieux travail. Le gouvernement vient de leur accorder à chacun une médaille d'argent et une prime de 75 francs.

Cette récompense consacre le mérite de leur vaillante carrière agricole et fête leurs 25 années de mariage.

Nous adressons à nos amis, fidèles abonnés du « Journal du Lot », nos chaleureuses félicitations. — E. L.

Le déclassement du Lot. — Par suite du déclassement de la rivière du Lot, dans l'espace de quelques mois, surtout à la suite de la désastreuse inondation de février 1927, rien que sur le territoire de la commune, on constate un état des lieux lamentable qui ne pourra que s'aggraver avec le temps, faute d'entretien. L'agréable chemin des Roches, voie de halage autrefois si fréquentée, est devenue complètement impraticable; de même, le chemin en bordure du canal deviendra sous peu impénétrable, la chaussée déjà endommagée par une fuite sérieuse, le pertuis à son couronnement enlevé, les portails d'aval de l'écluse suspendus par des cordages ne peuvent manquer d'être emportés par une nouvelle crue; il ne reste que la maison de l'écluse, inhabité, qui se lèzarde de jour en jour.

Encore quelques temps ainsi, le mal causé deviendra irréparable.

Souhaitons que l'Etat le comprenne avant que le danger sans cesse menaçant et que la demande de maintien faite par le conseil général reçoive une solution favorable.

Sauzet

Fête patronale de la Saint-Michel. — Nous apprenons que le comité de la jeunesse s'occupe activement de préparer la fête patronale dite de la Saint-Michel qui coïncide avec l'un des vendanges.

Comme c'est la dernière des fêtes de l'année, tout au moins sur les plateaux, nous sommes persuadés que toutes les danseuses et danseurs du voisinage et une foule d'invités viendront comme par le passé en rehausser l'éclat.

Les jeunes gens sont d'ailleurs encouragés par les quêtes à domicile, et tout permet de prévoir qu'ils auront les ressources nécessaires pour nous donner un programme de choix si chacun fait l'effort pénitentier nécessaire.

Les nombreux étrangers qui sont dans la région pourront, grâce à cette belle fête en perspective, emporter au départ un bon souvenir de villégiature.

Puy-l'Evêque

Comice agricole. — Les membres du comice agricole du canton de Puy-l'Evêque sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra le dimanche 25 septembre, à 15 h. (heure légale), salle de la mairie. — Le président, D. Béland.

Union sportive. — L'U. S. P. ayant reconstitué son équipe, au tiers échelon, par le départ de la classe, a commencé, dimanche, son entraînement en vue des rencontres sérieuses de la saison 1927-28. Jouant en partie amicale à Soturac, sur le terrain de la Vaillante, elle a montré que ce nouveau « onze », très bien équilibré, pouvait succéder dignement à celui de la saison dernière à condition que l'on travaille un peu à obtenir la cohésion et l'entente nécessaires avec les nouveaux éléments. C'est donc avec une fiévreuse impatience que nos soccers attendent le 2 octobre, pour rencontrer le Stade praysacois dans leur première partie de cham-

pionnat de 2e série. Espérons qu'ils ne seront pas déçus dans leurs espoirs.

Union musicale. — L'Union musicale donnera, dimanche 25 courant, un brillant concert public au rond-point de l'Ecole-des-filles à 15 h. 30 (heure légale), dont voici le programme :

- 1. Le Compagnon, pas redoublé (Leblanc); 2. La Kermesse au Bois, ouverture (Leblanc); 3. Intermezzo de Cavalleria Rusticana (Mascagni), arrangé par Dador; 4. Le Jour et la Nuit, fantaisie sur l'opéra de Lecocq, arrangé par Christol; 5. Cœur promis, valse (Marsal).

Prayssac

Echos de la fête. — La fête des Garabels, rapidement organisée par la vaillante jeunesse du quartier, et les journées qui suivirent, furent des journées d'atrayants amusements et de franche gaieté.

L'orchestre, bien composé, ne ménagea pas sa peine et joua avec brio les airs pour toutes les nouvelles danses modernes.

Aussi le bal de jour et de nuit, sous l'impulsion de ce brillant orchestre, permit aux nombreux couples de se donner aux plaisirs de la danse jusqu'à des heures très avancées de la nuit.

Le programme fut exécuté avec une perfection et une exécution exécutée. Le petit nombre de jeunes gens si dévoués à la peine mérita les meilleurs éloges.

Avec la quasi unanimité de la population du quartier des Garabels, nous leur adressons nos compliments.

Bouziès-Haut

Pour nos sites. — Notre localité est entourée de beaux sites dont l'accès est souvent rendu difficile par suite du manque de routes carrossables. Très commode pour l'exploitation des fermes du plateau de Bouziès, la route dite de Langie n'est pas suffisante pour nos nombreuses excursions qui s'offrent aux visiteurs.

Par exemple, une voie de communication où les autos et autres voitures pourraient circuler librement, serait des plus utiles entre le pont du chemin de fer et Coursibus par Port-Lalouque.

Cette voie, qui devrait normalement suivre les bords du Lot, remplacerait avantageusement le vieux chemin de halage devenu impraticable dans la plus grande partie de son parcours.

Tour-de-Faure

Carnet blanc. — Ces jours derniers a été célébré à Tour-de-Faure au milieu d'une nombreuse assistance, le mariage de M. Gabriel Cabessut, propriétaire, fils de M. Joseph Cabessut, conseiller municipal, avec la gracieuse Mlle Louise Vincent, également de Tour-de-Faure.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux sympathiques nouveaux époux.

Voulez-vous faire la nique aux rigueurs de l'hiver? Achetez un MIRUS, poêle à bois à combustion lente, que vous réglez suivant le froid et qui chauffe sainement, économiquement, continûment. — Le vrai MIRUS est en vente partout.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Collège Champollion. — La rentrée des classes a lieu le vendredi soir, 30 septembre, à 19 h. pour les élèves pensionnaires. Les cours commenceront le samedi 1er octobre, à 8 h. du matin. M. le Principal reçoit les familles tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. à 12 h. Il rappelle qu'indépendamment de l'enseignement secondaire proprement dit, consacré par des récents succès, le collège donne dans des cours d'été, cours spéciaux, un enseignement qui est conforme à celui des écoles primaires supérieures, et qui s'adresse plus spécialement aux élèves qui se préparent aux postes, aux chemins de fer, aux contributions indirectes, aux brevets de l'enseignement primaire, et aux écoles normales, etc. Les cours élémentaires comprennent : 1. La classe enfantine; 2. la 1re et la deuxième années préparatoire (10e et 9e) où les enfants, admis dès l'âge de 4 ans, sont soumis à une discipline douce et maternelle; 3. Les classes de 8e et de 7e, dont les élèves peuvent être admis comme pensionnaires.

Dépôt d'étalons. — La commission chargée de constater l'état sanitaire des étalons, destinés à faire la monte de 1928, sera à Figeac le vendredi 21 octobre 1927, à 11 h., place de la gare. L'itinéraire de la commission chargée d'examiner à domicile les baudets en vue de l'approbation pour 1928, est fixé aux 13 et 14 octobre 1927.

Calendrier du G. S. F. — Voici le calendrier du Groupe Sportif Figeacois pour la saison 1927-1928.

- 25 septembre, Figeac à Gaillac.
- 2 octobre, Cray-Daurade à Figeac.
- 9 octobre, A. O. Viviez à Figeac.
- 16 octobre, Stade Aurillacois à Figeac.
- 23 octobre, Stade Ruthénois à Figeac.
- 30 octobre, A. S. Montferandaise à Figeac.
- 6 novembre, Figeac à Rodez.
- 13 novembre, C. C. A. Capdenois à Figeac.
- 20 novembre, Figeac à Aitillac.
- 27 novembre, Figeac à Capdenac.
- 4 décembre, Tockey-Club Albigeois à Figeac.
- 11 décembre, Figeac à Millau (championnat).
- 18 décembre, C. A. Briviste à Figeac.
- 25 décembre, U. S. Saint-Cérénoise à Figeac (championnat).
- 1er janvier, Figeac à Viviez.
- 8 janvier, Sporting-Club Tulliste à Figeac.
- 15 janvier, en pourparlers.
- 22 janvier, Sporting-Club Millavois à Figeac (championnat).
- 29 janvier, Stade Athlétique Gaillacois à Figeac.
- 5 février, Figeac à Saint-Céré (championnat).
- 12 février, Figeac à Tulle.
- 19 février, Réservé.
- 26 février, Championnat de France (1er tour).
- 4 mars, Figeac à Souillac.
- 11 mars, championnat de France (2e tour).
- 18 mars, Figeac à Brive.
- 25 mars, championnat de France (quart de finale).
- 1er avril, Souillac à Figeac.
- 8 avril, championnat de France (demi-finale).
- 15 avril, réservé.
- 22 avril, championnat de France finale.
- 29 avril, réservé.

Etat civil du 16 au 23 septembre. — Naissance : Desclaux, Georges.

Mariage : Neulat André et Célestin Marie-Jeanne.

Décès : Cabridens Marceline, 58 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Barial, rue Gambetta.

Collision. — Jeudi soir, à 18 h. 15, la voiture d'un de nos principaux entrepreneurs de transports venait des Carmes, se dirigeant vers le Tribunal. Arrivée au virage dangereux des Escaliers du Calvaire, elle ne put éviter la voiture de M. Gautarel, instituteur à Cardaillac, qui venait en sens inverse et qui prenait le virage un peu trop à la corde. Le choc fut violent, mais il n'y a heureusement à déplorer aucun accident de personnes. Les voitures ont subi d'assez graves avaries.

Bagnac

Subvention pour construction scolaire. — A la suite de leurs pressantes démarches, MM. Bouat, député et Loubet, sénateur-quelque, viennent de recevoir de M. le Ministre de l'Instruction Publique, la lettre suivante :

« Paris, le 17 septembre 1927.

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de construction scolaire présenté par la commune de Bagnac (Lot).

« Je suis heureux de vous informer que je viens de donner mon approbation à ce projet et que la participation de l'Etat a été fixée à 55.500 francs (cinquante-cinq mille cinq cents fr.). « Veuillez agréer, etc... »

Capdenac-le-Haut

Fête locale. — La fête locale de notre commune aura lieu cette année les 1er, 2 et 3 octobre prochain. A peu près la dernière de la saison, notre fête est toujours très courue; mais cette année elle connaîtra un succès plus grand encore, la commission s'étant surpassée pour élaborer un programme qui donnera satisfaction aux plus difficiles.

Il serait superflu de dire que les visiteurs peuvent être assurés de la plus cordiale hospitalité.

St-Céré

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Concours des balcons fleuris. — Voici les résultats du concours des balcons et maisons fleuris : 1er prix : Union Sportive Saint-Cérénoise; 2e prix : M. Bialgues, hôtelier; 3e prix ex æquo : MM. Roche, limonadier; Ganet; Mazes; Alan Rouzes; 4e prix ex æquo : MM. Mespoulié Henri; Vaujour; Mlle Mespoulié Hortense; 5e prix : Mlle Granval.

Conseil municipal. — L'ordre du jour de la séance du conseil municipal, qui a eu lieu dimanche 18 septembre, était peu chargé.

C'est pourquoi, sans doute, bon nombre de conseillers n'assistait pas à la séance. Il est vrai, qu'ils l'ignorant, puisque les convocations n'en faisaient pas mention et que l'avis de convocation du conseil, qui doit être officiellement affiché à la porte de la mairie, n'a pas été placardé.

Dès que le quantum nécessaire pour délibérer a été atteint, M. le Maire a fait connaître au conseil que M. le Ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de 4.100 fr. pour la construction, à la fontaine de Font-Bastide, d'un abreuvoir-lavoir couvert, dont le devis, dressé par le Génie Rural, s'élève à la somme de 12.300 francs.

Et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil demande au Conseil général de faire allouer par la commission départementale la somme de 4.100 fr., part contributive ! du département, qui avec les 1.500 fr. accordés par la commune, les 500 fr. souscrits par les habitants et les travaux en nature, doivent faire le prix du devis : 12.300 francs.

Après approbation des mémoires de l'assistance médicale gratuite, la séance est levée.

Conseil de révision. — Sur les 9 conscrits figurant sur le tableau de recensement de la classe 1928, deux font partie du 1er contingent et ont été pris bons pour le service armé par la commission de révision qui s'est réunie le 21 septembre à Salviac.

Quatre ajournés des classes antérieures ont été maintenus dans leurs positions.

Les conscrits de la commune de Concorès s'étant joints à leurs camarades de Dégagnac, une soirée dansante a été organisée.

Jeunes gens et jeunes filles, toutes charmantes, que des autos étaient allées prendre à domicile ont dansé toute la nuit, les danses les plus modernes avec un entrain endiablé.

Souillac

Electrification. — Le Comité du Syndicat intercommunal d'Electrification du Nord du Lot s'est réuni à Souillac, le dimanche 28 août, à 10 heures 30, sous la présidence de M. Constant, Conseiller général, Maire de Payrac, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il a conclu, de l'examen de ses possibilités financières, constituées par la subvention de l'Etat, les quotes-parts des communes adhérentes et la participation de la Société, que la réalisation du projet pouvait être immédiatement envisagée. Il a décidé, à cet effet, l'émission de son emprunt et, pour permettre d'abord la prise en compte d'une partie du matériel approuvé, le recouvrement d'une première tranche de souscriptions.

Ce recouvrement sera effectué à partir des derniers jours de septembre par les soins des différents percepteurs des huit cantons qui se répartiront dans chaque commune et remettront en échange des fonds, les titres d'obligations portant intérêt du premier jour du mois suivant.

Nous comptons sur l'empressement des habitants à réaliser leurs promesses de souscriptions à cet emprunt, émis par le Syndicat avec la garantie de l'ensemble des Communes.

Il est certain désormais qu'en activant la rentrée des premiers fonds les travaux pourraient commencer vers le mois d'octobre prochain.

Rugby. — Si l'automne ramène les vendanges, il nous ramène aussi les sports d'hiver, dont le plus en vogue est sans contredit le rugby.

Ce jeu, qui passionna pendant six mois de l'année la grande foule, commença, à Souillac, à faire des fervents du sport-roi.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

Emission de Bons décernaux 7 0/0 par la Compagnie d'Orléans

La Compagnie d'Orléans tient à la disposition du public à la Caisse de la gare de Cahors des bons décernaux 7 0/0 rapportant 35 francs d'intérêts annuels nets d'impôts et remboursables à 500 francs par tirages annuels jusqu'en 1935.

Cours d'émission 505 francs avec coupon de 17 fr. 50 à détacher le 15 novembre prochain.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(Edition du Service d'Été 1927)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains "Service d'Été 1927".

Rappelons que ce Guide, très artistiquement présenté, contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyageurs d'affaires et de tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du Réseau au prix de trois francs (3 fr.) l'exemplaire.

ETE 1927
Relations rapides et directes de Paris-Quai d'Orsay à Barcelone, par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{re}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 14 (Wagon-Lits et Voitures directes 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 21 h. 14 (Wagon-Lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Toulouse à Cerbère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1^{re} et 3^e classes sur le par-

cours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 10 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai

d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Relation rapide entre

PARIS-QUAI D'ORSAY et BARCELONE
par Limoges-Toulouse-Narbonne

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{re} et 2^e classes). — Enregistrement direct des bagages. Wagons-lits et voitures directes de 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou et de Cerbère à Paris. Wagon-Restaurant de

Paris à Châteauroux et vice-versa et de Perpignan à Toulouse.

Aller. — Paris-Quai d'Orsay départ 17 h. — Toulouse arrivée 4 h. 31. Barcelone arrivée 12 h. 01 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).

Retour. — Barcelone départ 12 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol). Toulouse départ 23 h. 25. — Paris-Quai d'Orsay arrivée 10 h. 55.



Etude de M^e Georges FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué près le Tribunal Civil du département du Lot, en résidence à Figeac (Lot), Quai Legendre (successeur de son père)

VENTE SUR LICITATION DE DIVERS IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS

situés sur les communes de Cornac, Glanes, Belmont et St-Michel-Loubéjou (Lot)

Adjudication fixée au **SAMEDI QUINZE OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT à QUATORZE HEURES**, au prétoire de la justice de paix des cantons Est et Ouest de Figeac, sis à Figeac, à l'Hôtel de Ville, rue de Colomb, et par-devant M. le Juge délégué pour l'arrondissement de Figeac, commis par jugement du Tribunal civil du département du Lot, en date du six juillet mil neuf cent vingt-sept.

En exécution d'un jugement rendu entre parties par le tribunal civil de première instance du département du Lot le six juillet mil neuf cent vingt-sept, enregistré et signifié.

Il sera procédé le **SAMEDI QUINZE OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à QUATORZE HEURES**, au prétoire de la justice de paix des cantons Est et Ouest de Figeac, sis à Figeac, à l'Hôtel de Ville, rue de Colomb, et par-devant Monsieur DUPUY, juge auditeur, tribunal, délégué pour l'ancien arrondissement judiciaire de Figeac, à la vente sur licitation aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés dépendant des successions de Monsieur Pierre RIOM, et de Madame VIRGINIE dite Angéline MARBOT sans profession, mariés, en leur vivant demeurant à Laplaze, commune de Cornac (Lot) et de la communauté ayant existé entre eux.

Cette vente est poursuivie à la requête de Madame Marie LAYMA, sans profession, épouse de Monsieur Louis VALTAT, facteur-receveur, demeurant et domiciliés ensemble ci-devant à La Petite Marche (Allier) et actuellement à Ruères par Saint-Léger-Vauban (Yonne) et dit M. VALTAT, agissant comme tutrice et co-tuteur du mineur Serge-Etienne-Ernest RIOM, issu du mariage de la dame Marie LAYMA avec Monsieur Ernest RIOM, son premier mari, à ces fins autorisés par délibération du conseil de famille dudit mineur tenue le dix mai mil neuf cent vingt-six, sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Bretenoux (Lot), demandeurs ayant Maître FONTANGES pour avoué.

En présence de : 1^o Madame Jeanne-Germaine RIOM, sans profession, épouse de Monsieur Louis BOY, cultivateur, demeurant et domiciliés ensemble à Laplaze, commune de Cornac (Lot) et dudit Monsieur BOY pris pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse. 2^o Monsieur Louis BOY, pris en qualité d'administrateur légal de la personne et des biens de son fils mineur Alphonse BOY, issu de son mariage avec

ladite dame Jeanne-Germaine RIOM, défendeurs ayant Maître NUVILLE pour avoué.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Sylvain LAPLAZE, propriétaire, demeurant à Laplaze, commune de Cornac (Lot), pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur Serge-Etienne-Ernest RIOM, en raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre ledit mineur et Monsieur Louis BOY son subrogé-tuteur, n'ayant pas d'avoué constitué.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES MIS EN VENTE

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

Le premier lot comprendra divers immeubles situés sur la commune de Cornac en nature de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, pâture, jardin, vigne, verger, terre labourable et friches, paraissant portés au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79 de la section D, pour une contenance d'un hectare cinquante-trois ares quatre-vingt-dix centiares, confrontant à chemin dit des Costes et à chemin de Bretenoux à Laplaze.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, ci... **300 fr.**

Le troisième lot comprendra un immeuble en nature de pré situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 273, section D, pour une contenance de un are cinquante-deux centiares, confrontant à ruisseau et à route.

La mise à prix de ce lot sera de cinquante francs, ci... **50 fr.**

Le quatrième lot comprendra un immeuble en nature de pré situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 293 p. de la section D pour une contenance de cinquante-deux ares quatre-vingt-dix centiares, confrontant à ruisseau et au canal de fuite du moulin de Barryrac.

La mise à prix de ce lot sera de trois mille francs, ci... **3.000 fr.**

Le cinquième lot comprendra un immeuble en nature de pré situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 264 p. de la section D pour une contenance de vingt-quatre ares vingt centiares, confrontant à ruisseau au canal de fuite du moulin de Barryrac et à immeuble du quatrième lot.

La mise à prix de ce lot sera de quatorze cents francs, ci... **1.400 fr.**

Le sixième lot comprendra un immeuble en nature de terre labourable situé sur la commune de Glanes et paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 168 p. de la section A, pour une contenance de trente-trois ares cinquante centiares, confrontant aux chemins, propriétés Boy, Lescure Auguste.

La mise à prix de ce lot sera de huit mille francs, ci... **8.000 fr.**

Le deuxième lot comprendra un immeuble en nature de friche situé sur la commune de Cornac et paraissant porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 69 et 70 de la section D pour une contenance de cinquante-neuf ares quatre-vingt-dix centiares, confrontant à immeubles du premier lot, chemins des Costes et de Cornac à Glanes.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, ci... **300 fr.**

Le septième lot comprendra divers immeubles en nature de pâtures situés sur la commune de Glanes, paraissant portés au

plan cadastral de cette commune sous les numéros 264, 265, 266, 267, 268, 269 et 321 de la section B, pour une contenance de un hectare, six ares, vingt-six centiares, confrontant à deux côtés à chemin.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, ci... **500 fr.**

Le huitième lot comprendra un immeuble en nature de vigne situé sur la commune de Glanes, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 188 p. de la section A, pour une contenance de vingt-neuf ares, soixante centiares, confrontant à Bardet, Vernejoul et chemin.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci... **1.000 fr.**

Le neuvième lot comprendra un immeuble en nature de pré situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 228 p. de la section D, pour une contenance de onze ares, quatre-vingt-dix centiares.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci... **1.000 fr.**

Le dixième lot comprendra un immeuble en nature de friche situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous les numéros 987, 988 p. de la section D, pour une contenance de vingt-huit ares, douze centiares, confrontant à Castanié, Roussille, Pédamon.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, ci... **200 fr.**

Le onzième lot comprendra un immeuble en nature de friche situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 31 de la section D pour une contenance de quarante-sept ares trente centiares.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, ci... **300 fr.**

Le douzième lot comprendra un immeuble en nature de bois

situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 1.206 de la section D pour une contenance de dix-neuf ares vingt centiares, confrontant à Sirreys, ravin, venue Lafage et Lescure.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, ci... **200 fr.**

Le treizième lot comprendra un immeuble en nature de friche, situé sur la commune de Cornac, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 317 de la section B pour une contenance de deux ares, cinquante-deux centiares.

La mise à prix de ce lot sera de quarante francs, ci... **40 fr.**

Le quatorzième lot comprendra un immeuble en nature de friche situé sur la commune de Glanes, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 240 de la section A pour une contenance de quarante-neuf ares, quarante centiares.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, ci... **300 fr.**

Le quinzième lot comprendra divers immeubles en nature de bois, châtaigneraie et bruyères situés sur la commune de Belmont, paraissant portés au plan cadastral de cette commune sous les numéros 122 et 123 p. de la section A, d'une contenance d'un hectare, soixante-deux ares, quatre-vingt-dix centiares, confrontant à Lescure de Planèze, venue Lafage, chemin, héritiers Ourmeau.

La mise à prix de ce lot sera de douze cents francs, ci... **1.200 fr.**

Le seizième lot comprendra un immeuble en nature de bois et friche, situé sur la commune de Belmont, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous les numéros 54 et 6 p. de la section B, pour une contenance de soixante-trois ares, quatre-vingt-dix centiares, confrontant à veuve Bombézy, chemin, Pradelle, chemin.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci... **1.000 fr.**

Le dix-septième lot comprendra un immeuble en nature de friche situé sur la commune de Belmont, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 122 et 123 p. de la section A, d'une contenance d'un hectare, soixante-deux ares, quatre-vingt-dix centiares, confrontant à Lescure de Planèze, venue Lafage, chemin, héritiers Ourmeau.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci... **1.000 fr.**

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, ci... **500 fr.**

Le dix-septième lot comprendra un immeuble en nature de friche situé sur la commune de Saint-Michel-Loubéjou, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 105 de la section A, pour une contenance de vingt-trois ares soixante-seize centiares, confrontant à Bertly, héritiers de veuve Cayrel et chemin.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci... **100 fr.**

CLAUSES DE RÉUNION

Après la mise en vente des quatrième et cinquième lots composés de prés contigus, ces deux lots seront remis aux enchères en bloc et en un seul lot sur la mise à prix formée du montant total de leurs adjudications partielles et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a.

Après la mise en vente de chacun des sept premiers lots, y compris ceux déjà réunis par la clause de réunion qui précède, ces lots seront remis aux enchères en un seul lot en bloc, sur la mise à prix formée du montant total de leurs adjudications partielles et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a.

Si ces nouvelles mises à prix sont couvertes, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Cornac, Glanes Belmont et Saint-Michel-Loubéjou (Lot), ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver sur les lotissements et mises à prix ci-dessus indiqués.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil du département du Lot à Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication par l'adjudicataire du plus fort lot.

Au cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère du sixième, de poursuite de surenchère et les frais de toute nature pour parvenir à la revente sur surenchère, seront payés par les adjudicataires en diminution du prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère et, au cas d'insuffisance, en sus du prix pour ce qui excèdera cette différence.

La huitième lot de mille fr., ci... **1.000 fr.**

La neuvième lot de mille fr., ci... **1.000 fr.**

Le dixième lot de deux cents francs, ci... **200 fr.**

Le onzième lot de trois cents francs, ci... **300 fr.**

Le douzième lot de deux cents francs, ci... **200 fr.**

Le treizième lot de quarante francs, ci... **40 fr.**

Le quatorzième lot de trois cents francs, ci... **300 fr.**

Le quinzième lot de douze cents francs, ci... **1.200 fr.**

Le seizième lot de cinq cents francs, ci... **500 fr.**

Le dix-septième lot de cent francs, ci... **100 fr.**

Clause de réunion pour les quatrième et cinquième lot et pour les sept premiers lots.

Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication, en cas de surenchère, du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé en l'étude à Figeac par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le quinze septembre mil neuf cent vingt-sept.

G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué poursuivant, demeurant à Figeac (Lot), quai Legendre, qui peut être chargé d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 34

BONHEUR CONQUIS

PAR CHARLES FOLEY

XXI

LUEURS D'ESPÉRANCE

Tout favorisait ce retour de bonheur, lorsque Jacques reçut une lettre de Baldavin : le directeur du Théâtre-Lyrique lui demandait son œuvre. Commandée par Baldavin lui-même l'an passé, Jéricho n'avait été entendue que par fragments qui avaient plu. L'audition dernière et totale n'était, — Jacques le soupçonnait du moins, — qu'une formalité, mais il ne s'attendait pas à ce qu'elle fut réclamée si tôt. Il désirait passionnément la représentation de son ouvrage ; mais il était si heureux à Syme, dans l'éclosion d'une tendresse exquise, que l'idée de quitter sa demeure, fût-ce pour quelques jours, le désolait. Geneviève et lui se trouveraient de nouveau séparés. Les doutes que ses baisers venaient à peine de dissiper dans l'âme de la jeune femme allaient peut-être renaître. Si les soupçons se réveillaient en l'esprit de Geneviève, pourrait-il encore une fois se rouvrir, ce cœur tant de fois déçu ? A part ces craintes sentimentales

qui étaient les principales, il regretta de couper court à l'inspiration retrouvée près de Geneviève. Puis il restait encore tant de choses à préparer au château avant l'hiver : les fermages à vérifier, les travaux dans la maison et dans le parc, la réinstallation des appartements. Et d'ailleurs il n'avait jamais compté quitter Syme avant les premiers jours de décembre.

Mais Baldavin venait de commencer au Lyrique une mauvaise campagne. Deux opéras, sur lesquels l'entrepreneur directeur basait le succès de sa saison, venaient de sombrer coup sur coup. Il était donc dépourvu et obligé de reprendre à la hâte un ouvrage presque séculaire. Ce spectacle archi-connu n'attirait plus la foule, mais lui donnait juste le temps de préparer une œuvre nouvelle. Il réclamait donc instamment la partition de Jacques, décidé à jouer son va-tout sur elle.

Le compositeur fut sur le point d'écrire qu'il n'était pas prêt, préférant ses joies intimes à la révélation de son talent. Mais Geneviève intervint. Était-elle assez sûre de leur amour pour accepter que son mari sacrifiait tout le reste ? Quels reproches, quels amers regrets elle encourrait plus tard si elle l'empêchait de prendre dans l'art la place qu'il méritait et qu'il ambitionnait. Elle connaissait ces âmes impressionnables. Elle jugeait les passions des artistes fugaces et changeantes. « C'est, pensait-elle, dans ses heures inquiètes,

une excitation d'imagination, bien plus qu'un besoin du cœur. Pour eux, il n'y a de vraiment désirable que le succès de vanité, de vraiment persistant que l'amour de la gloire. Le reste est soumis aux caprices du moment, à quelque sursaut de nerfs dont ils subissent l'effet sans l'analyser. »

Telle était l'opinion qu'elle s'était faite, après réflexion, et c'était à cause des faiblesses qu'elle prêtait à Jacques. Loin de l'aimer moins, elle sentait son amour renforcé d'une protectrice sollicitude. La conviction qu'il aurait toujours besoin d'elle pour guider sa vie et éviter les inquiétudes matérielles ou s'enliserait son génie, la faisait l'aimer plus et mieux. Mais de ses premiers déboires il lui restait aussi l'idée que les hommes étaient légers et que Jacques ne l'aimerait pas toujours. Elle envisageait l'avenir sans crainte, car la phase terrible qu'elle venait de traverser lui avait prouvé qu'elle aurait encore la force de chérir et de protéger son mari quand il n'aurait plus pour elle que de l'estime et de l'amitié. Elle attendait, de la demande de Baldavin, l'épreuve où elle jugerait de sa fidélité. Serait-elle oubliée dans le triomphe du succès ? Elle s'y attendait, la pauvre âme blessée, sans dépit préventif, mais non pas sans chagrin.

Quand Jacques lui lut la lettre de Baldavin, elle l'engagea donc à partir dès le lendemain avec sa partition. Jéricho était achevée depuis peu, mais

achevée. Geneviève le poussa à ne pas manquer par négligence une si belle occasion ; elle usa de son autorité récemment acquise pour le décider. Il voulait l'emmenner ; mais, outre le ridicule qu'il y avait à suivre son mari dans les coulisses d'un théâtre et à exposer aux malices de gens narquois les attentions réciproques d'une intimité récente, elle jugea qu'elle ne lui serait utile d'autre part. Geneviève avait, avec les comptes arriérés à régler. Or leur fortune modeste exigeait qu'elle remit non seulement beaucoup d'ordre dans le domaine, mais qu'ils y vécussent. En laissant partir M. de Syme seul, elle espérait que le désir de la revoir le ramènerait chaque soir par l'express, après les études.

Elle espérait cela, mais sans trop y compter... C'était la première fois qu'ils se séparaient depuis leur mariage. Elle fut assez maîtresse d'elle pour dissimuler son trouble.

— Je reviendrai le soir même, si je le puis, dit Jacques, le lendemain au plus tard.

Elle se contenta de répondre : — Votre drame lyrique avant tout. Lui parti, Mme de Syme ne voulut pas s'abandonner à ses pensées moroses. Elle gagna son cabinet de travail, dans la tourelle, et commença ses comptes. Aux repas, elle se rappela vainement les dîners charmants faits depuis en tête-à-tête, dans cette pièce

aux peintures revivantes, maintenant tiède, lumineuse et pleine de fleurs. Ses pressentiments persistaient car elle se rappelait aussi les jours où Lydia occupait le cœur de Jacques. S'il allait rencontrer au théâtre quelque femme de cette sorte... ou cette femme elle-même ?

Geneviève se replongeait plus avant dans ses comptes ; mais, malgré elle, la pensée de son amour, si fragile encore, se présentait sans cesse à son esprit tourmenté.

« Il faudrait peu de chose, se disait-elle, pour effacer du souvenir de Jacques nos quelques semaines d'intimité paisible ! Une belle voix suffirait peut-être, une voix capable de lui phraser une des cantilènes de la fille de Jéricho, de la passionnée Moabite ! »

Cette idée lui faisait mieux sentir l'instabilité de son bonheur ; mais elle comprenait la noblesse de sa tâche. Elle garderait le silence sur ses propres angoisses afin qu'il se consacrait mieux à sa partition. Et, tant que ne serait pas exécutée cette œuvre absorbante, elle serait l'amie, la confidente qui encourage, qui console dans les heures de doute et d'abattement.

Vers le soir Mme de Syme préparait un souper, non qu'elle comptât revoir son mari cette nuit même, mais elle attachait une pensée superstitieuse à tout disposer... comme s'il devait revenir !

Deux trains pouvaient le ramener, un partant de Paris vers dix heures et arrivant à Syme vers minuit ; l'autre partant à une heure du matin et arrivant vers trois heures. D'avance elle excusait le retard de Jacques. Au piano, entouré d'artistes et d'amis, grisé par les bravos, songerait-il à elle ? Et cet oubli ne serait-il pas tout naturel ?

Là minute où elle se faisait ce beau raisonnement était précisément celle où, la tête levée et la plume en suspens, elle mettait toute son attention à saisir, dans la nuit, un roulement d'auto sur les allées sablées du parc. Rien ne répondait à son attente. Elle avait refermé ses livres et s'appretait à se reposer, lorsqu'un bruit lointain l'immobilisa. Jusqu'à ce que ce bruit devint distinct, elle sentit battre son cœur. Quand elle perçut, à ne plus s'y méprendre, le criissement des pneus sur le gravier, elle voulut maîtriser son émotion et attendre Jacques dans sa chambre. Elle pensait avoir ainsi le temps de se remettre. Elle achevait à peine de raisonner sagement, qu'elle descendait quatre à quatre l'escalier et se trouvait sur le seuil à l'arrêt de la limousine.

Jacques l'embrassa tendrement. Elle lui souffla à l'oreille : — Vous êtes bon de revenir. Si vous saviez quel plaisir vous me faites !

(A suivre)